



## Saisir sur compte bancaire

Par **Lina29093113**, le **14/02/2024** à **14:07**

Bonjour

J'ai su par ma banque, que j'avais une saisie par tiers détenteur par un commissaire de justice le 1 février.

Nous sommes le 14 février et je n'ai reçu aucun courrier de sa part, sachant que je conteste cette saisie. Quelles sont mes recours?

De plus si il y a eu un titre exécutoir venant d'un juge, je n'ai pas été averti de ce jugement, est ce légal ?

Merci d'avance pour toutes réponses qui sera apportées.

Par **Visiteur**, le **14/02/2024** à **14:24**

BONJOUR

Le délai pour l'huissier est de 8 jours

Vous a-t-on communiqué les coordonnées du commissaire de justice ?

<https://www.banque-france.fr/fr/compte-frais/saisies-sur-compte>

Par **youris**, le **14/02/2024** à **14:48**

bonjour,

s'il s'agit d'une saisie administrative à tiers détenteur (S.A.T.D.), il doit s'agir d'impayés à l'égard de l'administration.

vous devez être informé de cet impayé car il y a toujours une procédure amiable avant sauf si

bien sur vous avez changé d'adresse sans en informer votre créancier.

la dénonciation de cette saisie a du être faite à votre ancienne adresse.

voir ce lien sur cette procédure :

[la SATD](#)

Salutations